

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MARDI 7 JANVIER 2025**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 7 janvier 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Morgan LE LANN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Paul PELLECUER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Séez : Eric JACQUEMOUD, Joëlle CAMPERS

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD est désigné secrétaire de séance

2025-04

BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif 2025 du budget principal est présenté au conseil communautaire. Le budget primitif ne tient pas compte de la reprise des résultats.

Lors du rapprochement entre le compte administratif et le compte de gestion, le conseil communautaire sera amené à voter la reprise définitive des résultats et un budget supplémentaire. Conformément aux articles L.2312-2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé un vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée.

Il est précisé que le présent budget est présenté sous la nomenclature M57.

De ce fait, il est proposé conformément à l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, Dans ce cas, le président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé lors du conseil communautaire du 13 novembre 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Gestion des services	17 567 600.04 €	Produits des services	20 467 943.00 €
Charges financières	56 809.21 €	Produits financiers	5 000.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	17 625 409.25 €	TOTAL RECETTES REELLES	20 472 943.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Amortissements	1 000 000.00 €	Opérations entre sections	13 000.00 €
Virement en investissement	1 860 533.75 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 860 533.75 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	13 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	
20 485 943.00 €		20 485 943.00 €	

	Opérations de l'exercice	Résultat reporté 2024	Cumul section
Dépenses	20 485 943.00 €		20 485 943.00 €
Recettes	20 485 943.00 €		20 485 943.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses d'équipement	1 945 253.00 €	Recettes d'équipement	1 053 000.00 €
Dépenses financières	390 780.00 €	Recettes financières	493 919.25 €
TOTAL DEPENSES REELLES	4 394 453.00 €	TOTAL RECETTES REELLES	1 546 919.25 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Opérations entre sections	13 00.00 €	Amortissements	1 000 000.00 €
		Virement du fonctionnement	1 860 533.75 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	13 000.00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 860 533.75 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	
4 407 453.00 €		4 407 453.00 €	

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté 2024	Cumul section
Dépenses	4 407 453.00 €			4 407 453.00 €
Recettes	4 407 453.00 €			4 407 453.00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à **20 485 943.00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre à **4 407 453.00 euros**.

VU le rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire du 13 novembre 2024 ;

VU les conférences budgétaires ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget principal de la communauté de communes de Haute-Tarentaise ;
- **DIT** que le budget est voté par nature et par chapitre ;
- **AUTORISE** le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Yannick AMET

Président

